



STATION DE LOISIRS DE LA COMBE ST-PIERRE CONDITIONS DE LOCATION DU MATERIEL DE VIA FERRATA

- La taille minimum est 1m50 et le poids admis est compris entre 40 et 120 kg (normes EPI).
- Les pratiquants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.
- Il y a obligation pour les pratiquants de porter une tenue de sport adaptée et d'avoir des chaussures fermées aux pieds.
- Le port du casque est obligatoire.
- Les pratiquants ne doivent pas présenter de contre-indication médicale.
- Le matériel loué est utilisé avec soin et rendu propre (les déchets sont déposés dans les poubelles). Toute détérioration ou perte pourra faire l'objet d'une facturation (baudrier 50€, casque 50€, longe 80€, poulie 80€).
- La CCPM dégage toute responsabilité quant aux objets personnels perdus sur site (téléphone, appareil photo, bijoux, lunettes, etc.).
- Il s'agit d'une activité à risque en totale autonomie. La CCPM n'assurant que la location du matériel, sans demande particulière auprès de la personne qui loue les équipements, il est considéré que le pratiquant sait utiliser le matériel (équipement et manipulation).
- L'heure limite de restitution du matériel est 18h.
- Date, Nom, Prénom et signature sont obligatoires pour chaque pratiquant afin d'attester de la connaissance des présentes conditions de location (l'accompagnateur majeur, signe pour les pratiquants mineurs).

Fait à Maiche le 09/06/2021

Le Président

Franck VILLEMAIN

